

Il faut que le pays sache que le placement le plus sûr, le plus productif, ce sont les fonds de l'Etat ou les affaires industrielles, et non les brouillards et les maux de je ne sais quelle contrée où s'est engloutie l'épargne française. (Très bien ! très bien !)

Je reviens à l'industrie du fer. Elle est gravement atteinte, et cependant elle est la plus protégée. C'est en effet une industrie mère, indispensable ; il faut que sa prospérité soit indépendante des événements. Dans les conditions de nos relations internationales, le pays ne peut s'en passer. Nous devons remercier la Providence d'avoir doté notre sol des éléments nécessaires à son développement. Avec l'industrie du fer nous aurons une grande marine, et tout ce qui est nécessaire, non seulement à la vie, mais à la défense du pays.

M. le baron de Benoist. A condition que le fer soit à bon marché.

M. Pouyer-Quertier. Il faut que le fer soit à bon marché ! Si vous voulez l'avoir à 125 francs comme à Glasgow, vous voulez que la France n'ait pas d'industrie du fer.

Quoi une expérience de huit ans ne vous suffit pas pour vous éclairer ! Il nous faut le fer à bon marché ! Mais le bon marché est une chose relative. J'ai montré que malgré la cherté de tout ce qui contribue à la fabrication, aujourd'hui le prix du fer a diminué de moitié. Dans ces conditions, la France doit conserver son industrie.

Il faut du bon marché, mais il faut aussi protéger la France contre l'étranger. Si votre industrie succombe, et si vous vous brouillez avec l'Angleterre, qui blâmera vos navires ? Les Anglais répareront-ils les navires que leurs boulets auront percés ? (Mouvements divers.)

Depuis 1860, non-seulement l'industrie française a eu à lutter contre la concurrence étrangère, mais elle a vu les conditions de la production rendues plus difficiles par des charges nouvelles. En revanche, avez-vous trouvé de nouveaux débouchés ?

Est-ce l'Amérique, avec ses tarifs prohibitifs, qui est venue à votre secours ? Cette Amérique où règne la plus grande liberté, est-elle sous un régime de liberté économique ? Cette Amérique, mère de la liberté du nouveau monde, se défend par des tarifs excessifs. A l'aide de ces tarifs, n'a-t-elle pas porté ses fabriques de soies de 200 à 700 ? est-ce qu'elle ne construit pas tous ses navires (dénégations) ? est-ce qu'elle n'a pas tous les ateliers nécessaires à sa sécurité en cas de guerre ?

Il faut bien admettre les cas de guerre, puisque nous multiplions les armements et qu'hier, au camp de Châlons, un général disait que la guerre était possible. Si en est ainsi, qu'on nous demande des subsides, mais qu'on ne porte pas atteinte à l'industrie du pays.

En Allemagne, est-ce qu'on n'impose pas nos produits ? Vous avez suivi un système qui a ouvert le pays à tous les produits du monde, et quand vous cherchez des débouchés, l'Angleterre vous les ferme par son énorme production, par le développement de sa marine.

Ce n'est donc qu'à l'aide des chiffres de la douane qu'on peut faire croire à une augmentation de notre production. Il sort quelques ballots de marchandises, et on inscrit des centaines de millions. Mais le commerce ne s'y trompe pas.

Les traités de commerce n'ont donc pas augmenté les débouchés. Excepté sur les vins, l'Angleterre n'a stipulé aucune réduction. Ce sont les relations naturelles entre les deux pays qui ont donné lieu à un plus grand mouvement commercial. Les bestiaux de la Normandie, par exemple, ne viennent plus à Paris, ils sont exportés en Angleterre ; mais pour un bœuf qu'on exporte ainsi, il en entre trois par les frontières de l'Est. Si l'abaissement des tarifs n'avait pas livré les marchés du centre aux bestiaux étrangers, on vendrait aussi bien les bœufs de la Normandie à Paris qu'à Londres. Mais aujourd'hui le détail de Normandie et de Bretagne arrive à meilleur marché à Londres qu'il ne reviendrait à Paris, par suite de la différence des prix de transports, car entre Paris et les producteurs il y a les tarifs actuels de nos chemins de fer. C'est pour cela que les mercures du marché de Londres sont moins élevées que celles du marché de Paris.

En outre, la viande paye un droit d'octroi considérable à Paris, et c'est pour cela que les Anglais peuvent manger chez eux nos bestiaux à meilleur marché que les consommateurs de nos grandes villes. Avant d'abaisser les droits sur les produits étrangers, ne vaudrait-il pas mieux songer à abaisser les droits intérieurs si funestes aux produits de notre agriculture, aux vins notamment ? (Très bien ! à la gauche de l'orateur.) C'est l'alimentation publique que vos efforts doivent avoir en vue ; car, ainsi que le disait si éloquemment M. le ministre du commerce, il faut se nourrir avant de se vêtir : le vêtement sans doute est indispensable (Rires), mais en proportion moindre que les aliments.

Je n'ai plus que quelques considérations à présenter sur la situation de la Banque de France, dont M. le ministre du commerce voit à longuement entretenu M. le ministre voit dans l'encaisse de la Banque plutôt un indice de prospérité que de malaise. Je ne puis partager son opinion quand je compare les chiffres du bilan de la Banque et le mouvement commercial qu'ils représentent.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la Banque de France a subi une transformation depuis 1848. Avant cette époque, ses opérations ne s'étendaient qu'à Paris ; elles s'étendront bientôt à tous les départements. La situation antérieure et celle

d'aujourd'hui ne sont donc pas comparables.

D'un autre côté, à quelle époque le portefeuille de la Banque a-t-il été aussi réduit qu'aujourd'hui ? Comment vous dites que les transactions ont doublé et il y a si peu d'escomptes ! et ces transactions n'ont pas donné lieu à la création de valeurs commerciales !

La situation actuelle du portefeuille est de 439,400,000 francs. Si M. le ministre des finances était ici, j'aurais peut-être le droit de lui demander de quelles valeurs se compose ce portefeuille ; si les 22 millions prêtés au Crédit mobilier constituent bien une valeur commerciale ; si, lorsque l'escompte de la Banque est à 2 1/2 0/0, le Trésor ne trouve pas avantageux d'apporter ses bons à la Banque au lieu de payer 3 et 4 0/0 d'intérêt ailleurs, et si, déduction faite de ces deux éléments, le portefeuille n'est pas inférieur à 400 millions. Eh bien, jamais à aucune époque il n'a été aussi bas.

On dit encore que le milliard inactif est un indice de la richesse du pays, et qu'il est représenté par des bons en circulation. Mais, il y a deux ans, lorsque l'encaisse était seulement de 300 millions, les bons en circulation s'élevaient à 925 millions en billets de banque. A j'ourd'hui, la circulation est seulement égale à l'encaisse, quand elle pourrait être triple.

L'absence de cette situation est le manque de sécurité. On veut faire des opérations lucratives, mais on veut en même temps qu'elles soient sûres, et comme aucune industrie n'offre un placement sûr, on se tient sur la réserve. A l'heure qu'il est, il n'y a pas un seul négociant français qui oserait donner un ordre dans l'Inde, parce qu'il faudrait sept à huit mois pour que cet ordre fût exécuté, et que personne n'oserait s'engager pour un temps si long.

De là, la situation complète des affaires. Je supplie le Gouvernement de la faire cesser par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Je ne dis pas que ces moyens soient nombreux, mais nous ne pouvons rester dans une situation pareille. Si l'on veut voir renaitre la prospérité du pays, il faut de la part du Gouvernement des assurances formelles.

Je n'en dirai pas davantage sur la Banque de France, mais pour vous faire juger la situation réelle de l'industrie, voici un exemple que je puis dans un document officiel :

En 1860, vous avez voté un prêt de 40 millions à l'industrie. Je l'ai voté, quoique à regret, pour qu'on ne pût pas dire que nous avions enrayé l'expérience à faire. La Chambre a bien fait de voter ce crédit ; elle y trouvera aujourd'hui un enseignement.

Le Gouvernement a fait participer à ce prêt deux cents industriels français ; il leur a demandé des sûretés, des hypothèques, et je dois dire que ceux qui offraient le moins de garanties sont ceux qui ont obtenu le plus.

Ceux-là étaient dévoués ; ils promettaient d'être habiles, de soutenir la lutte, de battre l'Angleterre. Eh bien, qu'est-il arrivé ?

Je suis bien aise d'éclaircir cette situation, pour que l'agriculture sache que les industriels sérieux n'ont pas voulu recourir à ce prêt ; et que ceux qui y ont pris part en ont usé pour faire aux industries sérieuses une concurrence ruinée.

Le prêt a été en chiffres exacts, de 36,840,000 fr. ; M. Fould, en arrivant au ministère, arrêta les prêts, parce qu'il comprenait que c'était de l'argent perdu. L'argent était prêt pour huit ou neuf ans à 5 0/0 d'intérêt. Quelle est encore aujourd'hui la somme due à l'Etat ? 36,580,000 fr. ! (On rit.) Il est vrai que le document que j'ai entre les mains remonte au 1er janvier 1867. Mais avez-vous reçu de l'argent depuis lors ? Non, sauf peut-être quelques intérêts. Mais si vous n'avez pas touché d'intérêts, votre créance serait aujourd'hui de 47 millions. Sur ces 200 industriels, emprunteurs de l'Etat, il n'y en a qu'un seul qui se soit complètement libéré ; c'est un emprunteur de 4,000 fr., un hôte de Saint-Denis. (On rit.)

Pas un autre n'a payé ; et si le Gouvernement avait exécuté rigoureusement le contrat de prêt, comme toutes les obligations étaient protestables, tous les emprunteurs à peu près, sauf quelques honorables exceptions, seraient en faillite. S'ils n'y sont pas tombés par les poursuites du Gouvernement, ils y sont tombés autrement. En effet, le n° 1, qui avait emprunté 350,000 francs, en doit aujourd'hui 382,000. Le n° 4 est irrécouvrable. Le n° 8, irrécouvrable, le n° 9 est en faillite, le n° 10 en faillite, etc., etc. (Bruit.) Cette liste, que je ne vous donne pas, mais dont vous voyez la nature, indique la situation des fabricants de tissus. Quant aux établissements de forges, il n'y en a pas un qui ait payé seulement les intérêts. Où donc alors est la prospérité des forges ?

Comment ! les hommes qui ont soutenu vos opinions, et que vous avez associés à vos actes, à qui vous avez prêté de l'argent à 5 0/0 d'intérêt, les voilà tous en faillite, si vous leuriez la main à l'exécution des contrats !

Quelle meilleure démonstration puis-je donner de l'état de l'industrie française ? Dans toutes les industries, le coton, la laine, le fer, les mines, les constructions de machines, pas un de vos emprunteurs n'a pu vous rembourser ; tous ont péri. Les hommes que vous avez associés à vos opérations, que vous avez subventionnés, jusqu'à leur prêter 800,000 fr., 1 million, et jusqu'à 1,600,000 fr., sont en faillite !

Je puis citer un exemple particulier : Les forges rouennaises, à qui vous avez prêté au million, et l'honorable M. Arman, qui les connaît bien, qui les a un moment

administrées, peut vous dire que c'est un million à jamais perdu ; je pourrais citer bien d'autres noms, puisque les faillites sont déclarées.

Ne dites donc pas que l'industrie française a lutté victorieusement.

Et si, à ce tableau nécrologique, je joignais les noms de ceux qui ont péri sans avoir rien emprunté ou rien obtenu de vous, la liste serait autrement longue ! Ne nous payons pas de mots : vos 36 millions perdus ; vos efforts ont été vains ; tous vos adhérents ont succombé dans la lutte que vous leur avez fait entreprendre. (Mouvements divers.)

Je puis pas quitter cette discussion sans vous parler de la marine marchande. C'est une industrie capitale. Nous avons toujours voulu rendre aussi douces que possibles les mesures dans la marine à l'objet ; nous avons défendu de toute notre force la protection accordée à la marine marchande. Les représentants des ports de mer vous diront sa situation, et vous verrez que si l'industrie souffre, les désastres de la marine ne sont pas moindres.

Oh ! je sais bien qu'on va me répondre par les chiffres des tableaux de la douane. Mais je sais aussi que depuis longtemps je demande sans pouvoir l'obtenir, que la douane cesse de compter les navires vides comme des navires pleins. Un navire de 200 tonneaux parti avec les vivres de son équipage, avec dix sacs de pommes de terre pour tout chargement, peu importe, la douane compte 200 tonneaux. En Angleterre, on ne compte que la charge effective, le poids réel du fret.

Ici, aux 50 millions de tonneaux de la marine anglaise vous pouvez opposer vos tonnes vides !

En 1858, l'effectif de notre marine était de 594,000 tonneaux, il est tombé au-dessous de 500 000. Il est vrai qu'il faut y ajouter les navires subventionnés, qui représentent 60,000 tonneaux. Mais ils coûtent 20 millions par an, c'est à dire 5 millions de plus que ne paye l'Angleterre avec ses immenses colonies. Et bientôt vos compagnies subventionnées vont vous demander une nouvelle subvention.

Une voix. C'est fait !

M. Pouyer-Quertier. Les services que rendent les navires subventionnés sont-ils proportionnés aux 24 millions qu'ils coûtent chaque année ? Nous avons de beaux hairments, oui, mais ils ne font pas un service postal de plus de 2 millions de francs. Si vous aviez appliqué seulement 5 ou 6 de ces millions par an à l'amélioration de nos rivières, de nos canaux, n'en auriez-vous pas, je vous le demande, retiré un bénéfice plus effectif et plus réel ?

La marine anglaise s'est accrue, elle, dans une proportion trois fois plus forte que la marine française depuis 1860. Elle compte aujourd'hui 1,500,000 tonneaux. Un rapport de l'amirauté anglaise, que j'ai entre les mains, établit que l'Angleterre peut se féliciter que tous les navires étrangers, français, hollandais, danois, cèdent en tous lieux le pas à la marine anglaise, et qu'on peut espérer qu'éventuellement, par l'effet de la nouvelle loi, tous les ports français seront desservis par la marine anglaise.

La chambre de commerce de Bordeaux vous le dit elle-même ; elle déclare que la suppression de la surtaxe d'entrepôt ruinerait la marine française ; Bordeaux s'en aperçoit un peu tard ! Est-ce que le marché du Havre est ce qu'il a été ? Est-ce qu'un négociant français, avant d'acheter quoi que ce soit dans un entrepôt français, ne donne pas ses ordres à Liverpool ou à Londres pour savoir si la marchandise ne lui sera pas procurée à meilleur marché ?

Mais, messieurs, toutes vos laines, à l'exception de celles que vous produisez, viennent de Londres. Nous avions commencé à entreprendre des affaires, à établir un marché ; mais vous l'avez supprimé en supprimant la surtaxe du pavillon. En supprimant la surtaxe d'entrepôt, vous rendez la situation de la marine impossible ; je repète que c'est l'avis de la chambre de commerce de Bordeaux.

M. Arman. Je demande la parole.

M. Pouyer-Quertier. Les essais qui ont été faits jusqu'à présent sur les cotons et les jutes dit la chambre de commerce de Bordeaux, ont déterminé une certaine activité, une concurrence dont au moins les ports ont profité, mais avec l'importation directe notre commerce est anéanti. Telles sont les conséquences de la suppression de la surtaxe d'entrepôt qui aura lieu l'année prochaine.

M. le ministre du commerce. Mais, pas du tout !

M. Pouyer-Quertier. Enfin la mesure sera prise. La chambre de commerce de Bordeaux ajoute que si les réformes partielles qui ont eu lieu s'étendaient davantage, la France deviendrait tributaire du commerce étranger, et que déjà les arrivages se font par les navires anglais, qui seuls en profitent.

La chambre de commerce de Bordeaux elle-même proteste ! Elle est libre-échangiste, pourtant. Mais on ne l'écoute pas plus que les autres, on n'écoute personne ! (Rumeurs.)

Telle est la situation de notre marine. De Dunkerque à Bayonne, ce qui se construit de navires n'équivaut pas à ce qui disparaît chaque année. Les habitants des ports confessent que c'est là une situation pénible pour le moment, désastreuse pour l'avenir.

Si maintenant je vous parlais des soies, j'aurais à vous tracer le même tableau, tout en reconnaissant que le traité de commerce n'a ici qu'une influence indirecte. Nos exportations de soies s'adressaient principalement à l'Amérique, mais maintenant les Américains veulent créer eux-mêmes leurs soies, de sorte que leurs ports nous sont fermés en vertu de droits prohibitifs.

Quant à l'Angleterre, le tableau des douanes dit que nous y exportons pour 269 millions de soies, mais j'ai ici le tableau des douanes anglaises qui ne porte que 152 millions. C'est une différence de 117 millions.

Russie la question des vins. De ce côté, la prospérité devait être immense ; vous allez en juger. Les vins importés sont estimés à raison de 17 centimes. Ce sont évidemment des vins inférieurs.

En 1867, et toujours d'après les tableaux de la douane, les vins exportés de la France entière représentaient la valeur de 25 millions et les eaux-de-vie 68 millions, total 283 millions. C'est là l'évaluation des douanes, dans laquelle le litre du vin est compté à 2 francs. Les vins qui entrent sont estimés mauvais et cotés à 17 centimes ; les vins qui sortent sont réputés meilleurs et cotés à 2 francs.

En 1856, l'exportation des vins s'élevait à 205 millions ; elle est aujourd'hui de 215 millions ; l'exportation des eaux-de-vie qui était en 1856 de 63 millions, est aujourd'hui de 68 millions. Or, en 1856, il n'y avait pas d'importation de vins et d'eaux-de-vie ; si l'on déduit du chiffre de l'exportation actuelle celui de l'importation, on constate en réalité une perte de 2 à 3 millions, c'est-à-dire que la situation est la même qu'en 1856.

Ainsi, cette industrie vinicole pour laquelle le traité de commerce devait ouvrir une ère de prospérité sans précédent, cette industrie se trouve au même point qu'avant le traité de commerce ! Savez-vous ce qu'elle a gagné en tout sur le marché qui lui a été ouvert en Angleterre ? Elle y a placé 27,000 hectolitres de plus, juste ce qu'il faudrait pour alimenter la capitale du royaume d'Yvetot, une population de 15,000 âmes à raison de 2 hectolitres par tête. (Bruit.)

Le pays s'est prêté pendant huit ans à l'expérience la plus complète de vos doctrines ; la Chambre s'est associée à vos demandes de subsides, à vos essais, à vos entreprises de travaux publics, à toutes les combinaisons que vous avez inventées. Aujourd'hui, nous venons vous dire : Nous ne trouvons pas la situation prospère.

Le ministre du commerce lui-même, passant en revue les industries, a reconnu leurs souffrances. Des pétitions ont été portées au pied du trône ; les ouvriers se sont adressés à l'Impératrice elle-même.

L'industrie métallurgique est ruinée, l'industrie stéarique est ruinée. (Réclamations.)

Vous réclamez, messieurs ; mais enfin les fabriques de stéarine sont fermées. Vous savez l'état de notre marine. L'industrie du coton traverse une période cruelle dont elle ne se relèvera pas, si vous ne changez pas votre régime économique.

M. le ministre du commerce reconnaît les souffrances de chaque industrie en particulier et la conclusion générale est : Tout est prospère.

Nous vous demandons d'examiner cette situation de l'industrie ; nous ne réclamons pas le retour à l'ancien régime ni même aux anciens droits protecteurs ; les droits de 30 0/0 écrits dans le traité sont suffisants.

Is sont indispensables pour l'industrie des vers. L'honorable et Président qui dirige nos débats a su faire apprécier en 1860 la nécessité de ces conditions.

L'acquiescement est venu troubler l'industrie des vers. Nous vous demandons la suppression des acquies à caution, au moins jusqu'à la présentation d'une loi nouvelle qui fasse cesser l'illégalité actuelle. Pour le reste, nous demandons au Gouvernement que, dans un pays libre où nous votons les impôts, les subvites, nous ayons aussi le droit de voter les tarifs, qui sont l'impôt sur l'industrie et la consommation. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Nous n'avons jamais nié le droit de l'Empereur de faire les traités de commerce mais nous demandons, pour que la responsabilité ne pèse pas toujours sur un seul, que ce soit la nation, par l'organe du Corps législatif, qui vote les tarifs. Je n'attaque pas la Constitution, j'admets même que constitutionnellement le Souverain a le droit de fixer les tarifs. A la suite des traités commerciaux qu'il conclut ; je demande seulement que la nation soit consultée, dans une question aussi vitale et que les chambres décident après une enquête approfondie.

Quelle que soit alors la décision, que ce soit le libre échange qui devienne le régime économique de la France, ou bien que ce soit la protection, le pays s'y soumettra parce que alors ce sera la nation tout entière qui, par ses représentants légitimes, l'aura voulu ainsi ! (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Nous demandons que la question soit mise à l'étude d'ici à l'année prochaine. Nous tenons à dégager le Gouvernement de cette responsabilité, parce que nous lui sommes dévoués, parce que nous voulons sa stabilité et son développement dans la voie libérale, parce que nous considérons la prospérité et la grandeur de la France comme intimement liées à nos institutions tant qu'elles se dirigent dans le sens que je viens d'indiquer. (Mouvements divers. — Marques d'approbation sur un certain nombre de bancs.)

M. le président Schneider. La parole est à M. Ollivier.

M. Emile Ollivier. Messieurs, en 1860, après un discours également très-considérable de l'honorable M. Pouyer-Quertier, je montai à cette tribune ; et je dis que, tout en regrettant que le pays en eût été spectateur plutôt qu'auxiliaire, j'approuvais la nouvelle direction dans laquelle le traité de commerce avec l'Angleterre engageait la politique commerciale et industrielle de la France.

Huit ans se sont écoulés. Je viens

d'écouter avec une scrupuleuse attention les développements intéressants dans lesquels l'honorable M. Pouyer-Quertier est entré avec une si grande vigueur et tant de talent ; et quoique dans son langage un véritable progrès se soit accompli, qu'il se soit rapproché des théories que l'opposition soutient depuis plusieurs années ; cependant, malgré ce rapprochement, je persiste à approuver ce qu'il blâme, et je persiste dans ces tristes doctrines auxquelles on a, à tort, selon moi, attribué la situation où se trouve notre industrie. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)

Si ce débat se produisait devant le pays dans des circonstances ordinaires, je n'hésiterais pas à le dire, il serait impossible ; et s'il était provoqué, il durerait à peine quelques instants. Et pour indiquer des leçons à tirer de ce débat, et à ce que je considère comme le sommet le plus élevé de la question, je dirai que ce qui se passe aujourd'hui, c'est le dernier effort d'une doctrine abandonnée...

M. Thiers. Non ! non !

Autres voix. Si ! si !

M. Emile Ollivier. Et qui profite d'une épreuve que traversent le commerce et l'industrie pour tenter, dans des conditions favorables, une dernière bataille. (Nouveau mouvement.)

Dans l'argumentation que vous avez entendue, le vice capital est celui-ci : On veut faire prendre au pays pour une cause ce qui n'est qu'un effet. (C'est cela !)

C'est ce à quoi je ne puis consentir. Et que la Chambre ne croie pas que j'ai la puérite prétention de venir opposer les exigences hâtives d'une théorie ignorante aux réalités savantes et précises d'une pratique infaillible. Il ne faut pas dédaigner ce qu'on appelle la théorie ; seulement, de même qu'il y a de mauvaises pratiques, il y a de mauvaises théories.

Entre une bonne théorie et une saine pratique, il n'y a pas d'autre différence que entre les matériaux qui servent à construire une maison et la maison construite. Comment procède-t-on, en effet, dans toute matière ? On examine, on recueille des observations, on les contrôle, on les soumet à l'expérimentation, de cette analyse minutieuse, et de là on déduit une loi générale, une formule qui résume ce que les faits ont appris. La théorie succède alors à la pratique. Assurément, si l'on voulait se diriger dans les affaires de ce monde, en se guidant seulement par des abstractions, on ferait preuve d'une incapacité pratique. Mais si l'on ne voulait s'y guider qu'en regardant des faits isolés qu'on ne synthétiserait pas, on ferait preuve d'une incapacité logique. (Très bien ! très bien !)

L'honorable M. Pouyer-Quertier a fait de la théorie, bien qu'il s'en défende. Dans ce seul fait de comparer entre elles des époques différentes, il y a un péché théorique, et j'invoque, pour me le permettre à mon tour, le fait qui me paraît ressortir de cette discussion, qui le domine, qui se répercute dans toute l'argumentation des orateurs, c'est celui-ci : Il n'est contesté par personne que la France, à l'heure qu'il est, traverse une crise très-grave, une crise non-seulement industrielle, mais aussi commerciale, financière et alimentaire.

M. Jules Favre, Et politique.

M. le président Schneider. Nous avons assez souvent à faire de la politique, ne l'ajoutez pas ici. (Très bien !)

M. Emile Ollivier. Quelles sont les causes de cette crise ? Vous avez entendu deux explications : les protectionnistes l'attribuent au traité de commerce ; le Gouvernement a combattu ce te opinion et a donné son explication. Voilà le point vif, le point décisif du débat. De quel côté est la vérité ? Laquelle des deux explications est la vraie ? Ne seraient-elles pas fausses toutes les deux ?

Et d'abord, en quoi consiste cette crise ? Quel en est le caractère ? Par quoi se manifeste-t-elle ? Par un fait assez étrange et assez nouveau.

Les crises industrielles et commerciales ne sont pas rares. Elles constituent un phénomène de l'industrie qu'on a étudié, comme un phénomène de l'ordre naturel. Les symptômes en sont connus. Il y a d'abord une exagération excessive des affaires. Le portefeuille de la banque se gonfle. De tous côtés on lui porte du papier à escompter. En même temps, et par un effet nécessaire, l'encaisse baisse, baisse et menace de s'épuiser. Alors, la crise éclate.

La Banque, menacée dans son encaisse, se défend et restreint les escomptes, puis elle les refuse. La crise redouble alors, les affaires s'arrêtent, la circulation cesse, les papiers publics baissent, la liquidation commence et elle dure un temps plus ou moins long. Les maisons solides résistent, les autres tombent, puis la crise cesse ; l'encaisse se reconstitue et les affaires reprennent.

La dernière crise que nous ayons eu à subir date des années 1863-1864. La liquidation était finie en 1865, et dès lors on a cru à une reprise ; mais tout à coup, au moment où l'on croyait voir renaitre la prospérité, au moment où une Exposition universelle ouvrait ses portes à l'industrie du monde entier, on vit se produire cet affaissement général et cette crise par stonie que jamais on n'avait vue aussi intense, ni d'une durée aussi persistante.

Et ce n'est pas seulement en France qu'elle sévit, c'est aussi en Angleterre, en Belgique, en Italie, aux Etats-Unis même, le pays idéal des protectionnistes. A New-York, en effet, 50,000 ouvriers sont sans travail, et l'on voit se fermer ces usines si énergiquement défendues par la protection. Quelle est donc la raison de cette crise ?